



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

13 MARS 2024

COMPTE RENDU

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le treize mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Parsac-Rimondeix, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 07 mars 2024

- Etaient présents :

MM. : ALANORE J-B., BERNARD E., BEUZE D., BONNAUD J., BOURSAUT S., BRIAULT T., DELCUZE M., FOULON F., FRANCHAISS P., GRIMAUD H., JULLIARD C., LASAREFF W., LAUVERGNAT J-C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., ORSAL P., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., DUMOND M., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PARY C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

- Excusé(e)s :

MM. : ASPERTI P. (pouvoir à GRIMAUD H.), BOUDARD M., COUTURIER L (pouvoir à LAUVERGNAT J-C.), DERBOULE R (pouvoir à SIMONNET N.), JOUANNETON M.

MMES : BUNLON D. (supplée par BERNARD E.), PATERNOSTRE C.

- Absent(e)s non excusés (es) :

MM. : CARON C., GIROIX G., TOURAND C.

MMES : BUCHET C., BUNLON M-C.

Secrétaire de séance : Monsieur RIVA François

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

44200 BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 369 590,41		797 568,10		4 167 158,51
Opérations de l'exercice	8 002 815,38	7 954 750,28	908 428,20	406 771,49	8 911 243,58	8 361 521,77
TOTAUX	8 002 815,38	11 324 340,69	908 428,20	1 204 339,59	8 911 243,58	12 528 680,28
Résultats de clôture		3 321 525,31		295 911,39		3 617 436,70
Restes à réaliser			117 023,00	116 600,00	117 023,00	116 600,00
TOTAUX CUMULES	8 002 815,38	11 324 340,69	1 025 451,20	1 320 939,59	9 028 266,58	12 645 280,28
Résultats définitifs		3 321 525,31		295 488,39		3 617 013,70

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44201 ENFANCE JEUNESSE - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ENFANCE JEUNESSE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				123 967,18		123 967,18
Opérations de l'exercice	1 638 915,50	1 638 915,50	121 706,60	70 140,19	1 760 622,10	1 709 055,69
TOTAUX	1 638 915,50	1 638 915,50	121 706,60	194 107,37	1 760 622,10	1 833 022,87
Résultats de clôture				72 400,77		72 400,77
Restes à réaliser			24 882,00		24 882,00	
TOTAUX CUMULES	1 638 915,50	1 638 915,50	146 588,60	194 107,37	1 785 504,10	1 833 022,87
Résultats définitifs				47 518,77		47 518,77

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44202 ECOLES - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ECOLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				222 713,39		222 713,39
Opérations de l'exercice	1 881 321,89	1 881 321,89	188 610,22	268 003,11	2 069 932,11	2 149 325,00
TOTAUX	1 881 321,89	1 881 321,89	188 610,22	490 716,50	2 069 932,11	2 372 038,39
Résultats de clôture				302 106,28		302 106,28
Restes à réaliser				12 547,00		12 547,00
TOTAUX CUMULES	1 881 321,89	1 881 321,89	188 610,22	503 263,50	2 069 932,11	2 384 585,39
Résultats définitifs				314 653,28		314 653,28

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44203 COLLECTE TRAITEMENT DECHETS - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		19 920,54	799 560,07		799 560,07	19 920,54
Opérations de l'exercice	3 181 376,72	3 267 936,64	129 184,31	1 116 132,23	3 310 561,03	4 384 068,87
TOTAUX	3 181 376,72	3 287 857,18	928 744,38	1 116 132,23	4 110 121,10	4 403 989,41
Résultats de clôture		106 480,46		187 387,85		293 868,31
Restes à réaliser				270 114,00		270 114,00
TOTAUX CUMULES	3 181 376,72	3 287 857,18	928 744,38	1 386 246,23	4 110 121,10	4 674 103,41
Résultats définitifs		106 480,46		457 501,85		563 982,31

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44204 SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE TOURISME - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET SCE PUBLIC ADMIN DE TOURISME

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		49 811,34	30 258,23		30 258,23	49 811,34
Opérations de l'exercice	615 734,75	624 304,21	267 605,36	191 637,85	883 340,11	815 942,06
TOTAUX	615 734,75	674 115,55	297 863,59	191 637,85	913 598,34	865 753,40
Résultats de clôture		58 380,80	106 225,74		47 844,94	
Restes à réaliser			30 036,00	250 399,00	30 036,00	250 399,00
TOTAUX CUMULES	615 734,75	674 115,55	327 899,59	442 036,85	943 634,34	1 116 152,40
Résultats définitifs		58 380,80		114 137,26		172 518,06

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44205 ASSAINISSEMENT - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		281 677,29		317 647,01		599 324,30
Opérations de l'exercice	966 774,87	917 092,68	766 924,01	1 173 866,46	1 733 698,88	2 090 959,14
TOTAUX	966 774,87	1 198 769,97	766 924,01	1 491 513,47	1 733 698,88	2 690 283,44
Résultats de clôture		231 995,10		724 589,46		956 584,56
Restes à réaliser			1 451 560,00	1 808 292,00	1 451 560,00	1 808 292,00
TOTAUX CUMULES	966 774,87	1 198 769,97	2 218 484,01	3 299 805,47	3 185 258,88	4 498 575,44
Résultats définitifs		231 995,10		1 081 321,46		1 313 316,56

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44206 PISCINE - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PISCINE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				282 118,21		282 118,21
Opérations de l'exercice	554 082,79	554 082,79	88 143,10	103 961,17	642 225,89	658 043,96
TOTAUX	554 082,79	554 082,79	88 143,10	386 079,38	642 225,89	940 162,17
Résultats de clôture				297 936,28		297 936,28
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	554 082,79	554 082,79	88 143,10	386 079,38	642 225,89	940 162,17
Résultats définitifs				297 936,28		297 936,28

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44207 CINEMA ALPHA - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET CINEMA ALPHA

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				324 707,39		324 707,39
Opérations de l'exercice	124 201,87	124 201,87	558 705,05	121 647,77	682 906,92	245 849,64
TOTAUX	124 201,87	124 201,87	558 705,05	446 355,16	682 906,92	570 557,03
Résultats de clôture			112 349,89		112 349,89	
Restes à réaliser			411 186,00	581 370,00	411 186,00	581 370,00
TOTAUX CUMULES	124 201,87	124 201,87	969 891,05	1 027 725,16	1 094 092,92	1 151 927,03
Résultats définitifs				57 834,11		57 834,11

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44208 TIERS LIEU - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET TIERS LIEU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				433 561,68		433 561,68
Opérations de l'exercice	20 154,19	20 154,19	1 043 175,63	216 676,70	1 063 329,82	236 830,89
TOTAUX	20 154,19	20 154,19	1 043 175,63	650 238,38	1 063 329,82	670 392,57
Résultats de clôture			392 937,25		392 937,25	
Restes à réaliser			676 035,00		676 035,00	
TOTAUX CUMULES	20 154,19	20 154,19	1 895 551,63	1 326 273,38	1 915 705,82	1 346 427,57
Résultats définitifs			569 278,25		569 278,25	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44209 MEDIATHEQUE - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET MEDIATHEQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				13 462,34		13 462,34
Opérations de l'exercice	218 955,67	218 955,67	37 684,05	62 047,55	256 639,72	281 003,22
TOTAUX	218 955,67	218 955,67	37 684,05	75 509,89	256 639,72	294 465,56
Résultats de clôture				37 825,84		37 825,84
Restes à réaliser			2 500,00	2 000,00	2 500,00	2 000,00
TOTAUX CUMULES	218 955,67	218 955,67	40 184,05	77 509,89	259 139,72	296 465,56
Résultats définitifs				37 325,84		37 325,84

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44210 MAISONS DE SANTE - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET MAISONS DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				838 157,50		838 157,50
Opérations de l'exercice	318 109,43	318 109,43	123 256,95	197 083,71	441 366,38	515 193,14
TOTAUX	318 109,43	318 109,43	123 256,95	1 035 241,21	441 366,38	1 353 350,64
Résultats de clôture				911 984,26		911 984,26
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	318 109,43	318 109,43	123 256,95	1 035 241,21	441 366,38	1 353 350,64
Résultats définitifs				911 984,26		911 984,26

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44211 SERVICE SAD GOUZON - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET SERVICE SAD GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 780,68	3 410,78		3 410,78	3 780,68
Opérations de l'exercice	1 782,40	5 308,00	3 516,71	3 410,78	5 299,11	8 718,78
TOTAUX	1 782,40	9 088,68	6 927,49	3 410,78	8 709,89	12 499,46
Résultats de clôture		7 306,28	3 516,71			3 789,57
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 782,40	9 088,68	6 927,49	3 410,78	8 709,89	12 499,46
Résultats définitifs		7 306,28	3 516,71			3 789,57

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44212 GEMAPI - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET GEMAPI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		18 965,54		1 122,06		20 087,60
Opérations de l'exercice	101 290,92	118 288,70	424,70	424,70	101 715,62	118 713,40
TOTAUX	101 290,92	137 254,24	424,70	1 546,76	101 715,62	138 801,00
Résultats de clôture		35 963,32		1 122,06		37 085,38
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	101 290,92	137 254,24	424,70	1 546,76	101 715,62	138 801,00
Résultats définitifs		35 963,32		1 122,06		37 085,38

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44213 AMENAGEMENT DE LOGEMENTS - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET AMENAGEMENT DE LOGEMENTS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			286 279,67		286 279,67	
Opérations de l'exercice	8 113,86	9 691,28	593 714,59	90 634,60	601 828,45	100 325,88
TOTAUX	8 113,86	9 691,28	879 994,26	90 634,60	888 108,12	100 325,88
Résultats de clôture					787 782,24	
Restes à réaliser		1 577,42	789 359,66	802 471,00		802 471,00
TOTAUX CUMULES	8 113,86	9 691,28	879 994,26	893 105,60	888 108,12	902 796,88
Résultats définitifs		1 577,42		13 111,34		14 688,76

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44214 PRODUCTION ELECTRICITE - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRODUCTION ELECTRICITE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		10 214,20		0,35		10 214,55
Opérations de l'exercice	6 494,66	4 746,96	2 350,18	3 916,97	8 844,84	8 663,93
TOTAUX	6 494,66	14 961,16	2 350,18	3 917,32	8 844,84	18 878,48
Résultats de clôture		8 466,50		1 567,14		10 033,64
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 494,66	14 961,16	2 350,18	3 917,32	8 844,84	18 878,48
Résultats définitifs		8 466,50		1 567,14		10 033,64

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44215 ATELIER DISTRIBUTION PRESSE - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ATELIER DISTRIBUTION PRESSE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		10 301,96	19 667,15		19 667,15	10 301,96
Opérations de l'exercice	8 733,28	29 076,00	20 646,57	19 667,15	29 379,85	48 743,15
TOTAUX	8 733,28	39 377,96	40 313,72	19 667,15	49 047,00	59 045,11
Résultats de clôture		30 644,68	20 646,57			9 998,11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 733,28	39 377,96	40 313,72	19 667,15	49 047,00	59 045,11
Résultats définitifs		30 644,68	20 646,57			9 998,11

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44216 ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		10 824,60				10 824,60
Opérations de l'exercice	892,56	3 989,20			892,56	3 989,20
TOTAUX	892,56	14 813,80			892,56	14 813,80
Résultats de clôture		13 921,24				13 921,24
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	892,56	14 813,80			892,56	14 813,80
Résultats définitifs		13 921,24				13 921,24

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44217 NATAQUASHOP - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET NATAQUASHOP

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		373,36	12 684,14		12 684,14	373,36
Opérations de l'exercice	4 139,09	17 407,64	13 062,13	12 684,14	17 201,22	30 091,78
TOTAUX	4 139,09	17 781,00	25 746,27	12 684,14	29 885,36	30 465,14
Résultats de clôture		13 641,91	13 062,13			579,78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 139,09	17 781,00	25 746,27	12 684,14	29 885,36	30 465,14
Résultats définitifs		13 641,91	13 062,13			579,78

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44218 ATELIER TRAITEUR JARNAGES - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ATELIER TRAITEUR JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			6 108,20		6 108,20	
Opérations de l'exercice	1 136,73	3 075,46	3 380,49		4 517,22	3 075,46
TOTAUX	1 136,73	3 075,46	9 488,69		10 625,42	3 075,46
Résultats de clôture			9 488,69		7 549,96	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 136,73	3 075,46	9 488,69		10 625,42	3 075,46
Résultats définitifs			9 488,69		7 549,96	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44219 BAT ACCUEIL ENT GOUZON - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BATIMENT ACCUEIL ENTREPRISES GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			735 934,30		735 934,30	
Opérations de l'exercice	86 752,59	229 582,94	145 930,26	891 350,21	232 682,85	1 120 933,15
TOTAUX	86 752,59	229 582,94	881 864,56	891 350,21	968 617,15	1 120 933,15
Résultats de clôture		142 830,35		9 485,65		152 316,00
Restes à réaliser			152 316,00		152 316,00	
TOTAUX CUMULES	86 752,59	229 582,94	1 034 180,56	891 350,21	1 120 933,15	1 120 933,15
Résultats définitifs		142 830,35	142 830,35			

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44220 BAT EURO RESERVOIR - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET BATIMENT EURORESERVOIR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		32 905,04	67 088,15		67 088,15	32 905,04
Opérations de l'exercice	9 556,24	75 936,28	65 620,89	67 088,15	75 177,13	143 024,43
TOTAUX	9 556,24	108 841,32	132 709,04	67 088,15	142 265,28	175 929,47
Résultats de clôture		99 285,08	65 620,89			33 664,19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 556,24	108 841,32	132 709,04	67 088,15	142 265,28	175 929,47
Résultats définitifs		99 285,08	65 620,89			33 664,19

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44221 BATIMENT FIOUL PARSAC - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET BATIMENT FIOUL PARSAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 979,81	7 325,64		7 325,64	2 979,81
Opérations de l'exercice	743,93	8 269,60	7 380,58	7 325,64	8 124,51	15 595,24
TOTAUX	743,93	11 249,41	14 706,22	7 325,64	15 450,15	18 575,05
Résultats de clôture		10 505,48	7 380,58			3 124,90
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	743,93	11 249,41	14 706,22	7 325,64	15 450,15	18 575,05
Résultats définitifs		10 505,48	7 380,58			3 124,90

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44222 ATELIER CHAUDRONNERIE GOUZON - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ATELIER CHAUDRONNERIE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		30 745,98	89 157,25		89 157,25	30 745,98
Opérations de l'exercice	11 316,93	101 795,04	91 202,71	89 157,25	102 519,64	190 952,29
TOTAUX	11 316,93	132 541,02	180 359,96	89 157,25	191 676,89	221 698,27
Résultats de clôture		121 224,09	91 202,71			30 021,38
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	11 316,93	132 541,02	180 359,96	89 157,25	191 676,89	221 698,27
Résultats définitifs		121 224,09	91 202,71			30 021,38

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44223 BATIMENT STOCKAGE JARNAGES - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET BATIMENT STOCKAGE JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		36 371,12		8 143,54		44 514,66
Opérations de l'exercice	6 795,73	25 273,52	17 709,89		24 505,62	25 273,52
TOTAUX	6 795,73	61 644,64	17 709,89	8 143,54	24 505,62	69 788,18
Résultats de clôture		54 848,91	9 566,35			45 282,56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 795,73	61 644,64	17 709,89	8 143,54	24 505,62	69 788,18
Résultats définitifs		54 848,91	9 566,35			45 282,56

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44224 ATELIER RELAIS LUSSAT - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ATELIER RELAIS LUSSAT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1 636,26		3 326,00		4 961,26
Opérations de l'exercice	45 702,84	45 733,42	43 228,42	43 229,42	88 931,26	88 962,84
TOTAUX	45 702,84	47 369,68	43 228,42	46 554,42	88 931,26	93 924,10
Résultats de clôture		1 666,84		3 326,00		4 992,84
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	45 702,84	47 369,68	43 228,42	46 554,42	88 931,26	93 924,10
Résultats définitifs		1 666,84		3 326,00		4 992,84

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44225 ZAI - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ZAI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	3 783,65		8 276,76		12 060,41	
Opérations de l'exercice	99 380,40	134 275,42	83 600,00	97 185,99	182 980,40	231 461,41
TOTAUX	103 164,05	134 275,42	91 876,76	97 185,99	195 040,81	231 461,41
Résultats de clôture		31 111,37		5 309,23		36 420,60
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	103 164,05	134 275,42	91 876,76	97 185,99	195 040,81	231 461,41
Résultats définitifs		31 111,37		5 309,23		36 420,60

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44226 ZAC BELLEVUE - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE ZAC BELLEVUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		155 413,78	237 033,93		237 033,93	155 413,78
Opérations de l'exercice	397 427,73	427 917,14	359 746,18	395 480,09	757 173,91	823 397,23
TOTAUX	397 427,73	583 330,92	596 780,11	395 480,09	994 207,84	978 811,01
Résultats de clôture		185 903,19	201 300,02		15 396,83	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	397 427,73	583 330,92	596 780,11	395 480,09	994 207,84	978 811,01
Résultats définitifs		185 903,19	201 300,02		15 396,83	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44227 AMENAGEMENT ZONES - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET AMENAGE DE ZONES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		15 702,63	50 974,05		50 974,05	15 702,63
Opérations de l'exercice	87,00	44,00	1 827,46		1 914,46	44,00
TOTAUX	87,00	15 746,63	52 801,51		52 888,51	15 746,63
Résultats de clôture		15 659,63	52 801,51		37 141,88	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	87,00	15 746,63	52 801,51		52 888,51	15 746,63
Résultats définitifs		15 659,63	52 801,51		37 141,88	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44228 LOTISSEMENT JARNAGES - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET LOTISSEMENT JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		11 282,24				11 282,24
Opérations de l'exercice	89,00	16 515,05			89,00	16 515,05
TOTAUX	89,00	27 797,29			89,00	27 797,29
Résultats de clôture		27 708,29				27 708,29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	89,00	27 797,29			89,00	27 797,29
Résultats définitifs		27 708,29				27 708,29

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44229 LOTISSEMENT GOUZON - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET LOTISSEMENT GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		6 999,38	22 140,60		22 140,60	6 999,38
Opérations de l'exercice	22 188,60	22 863,00		22 140,60	22 188,60	45 003,60
TOTAUX	22 188,60	29 862,38	22 140,60	22 140,60	44 329,20	52 002,98
Résultats de clôture		7 673,78				7 673,78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	22 188,60	29 862,38	22 140,60	22 140,60	44 329,20	52 002,98
Résultats définitifs		7 673,78				7 673,78

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Budget 44235 JARDINS DE SAINTARY - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter les éléments comptables et financiers de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET JARDINS DE SAINTARY

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				30 000,00		30 000,00
Opérations de l'exercice		0,06	10 404,70	16 000,00	10 404,70	16 000,06
TOTAUX		0,06	10 404,70	46 000,00	10 404,70	46 000,06
Résultats de clôture				35 595,30		35 595,36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0,06	10 404,70	46 000,00	10 404,70	46 000,06
Résultats définitifs		0,06		35 595,30		35 595,36

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44200 Principal**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget Principal :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-501 656,71 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	797 568,10 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	295 911,39 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	-423,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
 Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-48 065,10 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	3 369 590,41 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	3 321 525,31 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	3 321 525,31 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44201 ENFANCE JEUNESSE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ENFANCE JEUNESSE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-51 566,41 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	123 967,18 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	72 400,77 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	-24 882,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
<hr/>	
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €
<hr/>	
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44202 ECOLES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ECOLES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	79 392,89 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	222 713,39 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	302 106,28 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	12 547,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44203 COLLECTE TRAITEMENT DECHETS**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget COLLECTE TRAITEMENT DECHETS :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	986 947,92 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-799 560,07 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	187 387,85 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	270 114,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	86 559,92 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	19 920,54 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	106 480,46 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	106 480,46 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44204 SERVICE PUBLIC FINANCIER UNIQUE DE TOURISME**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget SERVICE PUBLIC FINANCIER UNIQUE DE TOURISME :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-75 967,51 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-30 258,23 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-106 225,74 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	220 363,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	8 569,46 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	49 811,34 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	58 380,80 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	58 380,80 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44205 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ASSAINISSEMENT :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	406 942,45 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	317 647,01 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	724 589,46 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	356 732,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
<hr/>	
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-49 682,19 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	281 677,29 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	231 995,10 €
<hr/>	
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	231 995,10 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44206 PISCINE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget PISCINE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	15 818,07 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	282 118,21 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	297 936,28 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44207 CINEMA ALPHA**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget CINEMA ALPHA :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-437 057,28 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	324 707,39 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-112 349,89 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	170 184,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	
	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44208 TIERS LIEU**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget TIERS LIEU :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-826 498,93 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	433 561,68 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-392 937,25 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	-176 341,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44209 MEDIATHEQUE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget MEDIATHEQUE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :	24 363,50 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)	13 462,34 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :	37 825,84 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :	-500,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :	0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44210 MAISONS DE SANTE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget MAISONS DE SANTE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	73 826,76 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	838 157,50 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	911 984,26 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44212 GEMAPI**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget GEMAPI :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	1 122,06 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	1 122,06 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	16 997,78 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	18 965,54 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	35 963,32 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	35 963,32 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44213 AMENAGEMENT DE LOGEMENTS**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget AMENAGEMENT DE LOGEMENTS :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-503 079,99 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-286 279,67 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-789 359,66 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	802 471,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	1 577,42 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	1 577,42 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44214 PRODUCTION ELECTRICITE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget PRODUCTION ELECTRICITE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	1 566,79 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	0,35 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	1 567,14 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-1 747,70 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	10 214,20 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	8 466,50 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	8 466,50 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44215 ATELIER DISTRIBUTION PRESSE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ATELIER DISTRIBUTION PRESSE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-979,42 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-19 667,15 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-20 646,57 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	20 646,57 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	20 342,72 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	10 301,96 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	30 644,68 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	20 646,57 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	9 998,11 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44216 ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	0,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	3 096,64 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	10 824,60 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	13 921,24 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	13 921,24 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44217 NATAQUASHOP**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget NATAQUASHOP :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-377,99 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-12 684,14 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-13 062,13 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	13 062,13 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	13 268,55 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	373,36 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	13 641,91 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	13 062,13 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	579,78 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44218 ATELIER TRAITEUR JARNAGES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ATELIER TRAITEUR JARNAGES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-3 380,49 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-6 108,20 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-9 488,69 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	9 488,69 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	1 938,73 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	1 938,73 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44219 BAT ACCUEIL ENTREPRISES GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget BAT ACCUEIL ENTREPRISES GOUZON :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	745 419,95 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-735 934,30 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	9 485,65 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	-152 316,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	142 830,35 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	142 830,35 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	142 830,35 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	142 830,35 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44220 BATIMENT EURO-RESERVOIR**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget BATIMENT EURO-RESERVOIR :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	1 467,26 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-67 088,15 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-65 620,89 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	65 620,89 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	66 380,04 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	32 905,04 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	99 285,08 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	65 620,89 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	33 664,19 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44221 BATIMENT FIOUL PARSAC**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget BATIMENT FIOUL PARSAC :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-54,94 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-7 325,64 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-7 380,58 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	7 380,58 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	7 525,67 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	2 979,81 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	10 505,48 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	7 380,58 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	3 124,90 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44222 ATELIER CHAUDRONNERIE GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ATELIER CHAUDRONNERIE GOUZON :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-2 045,46 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-89 157,25 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-91 202,71 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	91 202,71 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	90 478,11 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	30 745,98 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	121 224,09 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	91 202,71 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	30 021,38 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44223 BATIMENT STOCKAGE JARNAGES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget BATIMENT STOCKAGE JARNAGES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-17 709,89 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	8 143,54 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-9 566,35 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	45 282,56 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	18 477,79 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	36 371,12 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	45 282,56 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	45 282,56 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44224 ATELIER RELAIS LUSSAT**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ATELIER RELAIS LUSSAT :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :	5 701,18 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)	-2 376,18 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :	3 325,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :	-2 284,24 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	3 920,50 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :	1 636,26 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :	1 636,26 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44225 ZAI**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ZAI :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	13 585,99 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-8 276,76 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	5 309,23 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	34 895,02 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	-3 783,65 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	31 111,37 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	31 111,37 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44227 AMENAGEMENT ZONES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget AMENAGEMENT ZONES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-1 827,46 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-50 974,05 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-52 801,51 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-43,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	15 702,63 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	15 659,63 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	15 659,63 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44228 LOTISSEMENT JARNAGES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget LOTISSEMENT JARNAGES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	0,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	16 426,05 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	11 282,24 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	27 708,29 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	27 708,29 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44229 LOTISSEMENT GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget LOTISSEMENT GOUZON :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	22 140,60 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-22 140,60 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	0,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	674,40 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	6 999,38 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	7 673,78 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	7 673,78 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44235 JARDINS DE SAINTARY**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget JARDINS DE SAINTARY :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	5 595,30 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	30 000,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	35 595,30 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	0,06 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,06 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	0,06 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44226 ZAC DE BELLEVUE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget ZAC DE BELLEVUE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	35 733,91 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-237 033,93 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-201 300,02 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	30 489,41 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	155 413,78 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	185 903,19 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	185 903,19 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Délibération sur le compte financier unique 2023 - Affectation du résultat d'exploitation
2023 - Budget 44211 SERVICE SAD GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023 – Budget SERVICE SAD GOUZON :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :	
Solde d'exécution de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	-105,93 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-3 410,78 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2023) :	-3 516,71 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (solde net) :	0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :	3 516,71 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses) :	3 525,60 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	3 780,68 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2023) :	7 306,28 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	3 516,71 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2023) :	3 789,57 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Approbation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Creuse Confluence

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation pour le Président de l'EPCI de présenter un rapport d'activité avec le Compte administratif,

Comme le dispose l'article L5211-39 au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année un rapport d'activité au Maire de chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par le Conseil Communautaire.

Le rapport d'activité présente les décisions et opérations engagées dans chaque domaine de compétence. Il donne l'opportunité de rendre compte des actions conduites par la Communauté de Communes mais aussi de mettre en valeur le travail réalisé par les services, en cohérence avec les objectifs fixés par les élus.

Dans ce cadre, Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2023 aux membres du Conseil Communautaire.

Ayant entendu l'exposé et explications données, après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

- Prend acte du rapport d'activité 2023 présenté et ci-joint annexé et accompagné du compte financier unique de l'année 2023 qui sera transmis aux maires membres de la communauté de communes
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Prise en charge de créances éteintes au budget assainissement

Monsieur le Président fait savoir que Monsieur le Trésorier du Centre des Finances publiques de Guéret lui a transmis un dossier pour effacement de dettes par décision du tribunal judiciaire de Guéret en date du 30/11/2023.

Cette demande concerne une créance à imputer sur le budget assainissement pour un montant de 138.90 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et après en avoir délibéré :

- Admet la créance éteinte énoncée ci-dessus,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Restructuration du cinéma à EVAUX LES BAINS : Approbation des avenants suivants :
Avenant n°1 Entreprise Pizon (Lot n°11 - Chauffage Ventilation-Plomberie) et Avenant
n°2 Entreprise Giraud (Lot n° 7 Plâtrerie -Isolation-Faux Plafonds)**

Monsieur le Président rappelle le marché de travaux pour l'opération de restructuration du cinéma Alpha à EVAUX les BAINS.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des modifications s'avèrent nécessaires (indiquées dans les devis ci-joints annexés.)

Pour la partie Travaux, il propose les avenants suivants :

- Sur le lot 11 attribué à l'entreprise Pizon et Cie (Chauffage – Climatisation-Plomberie-Sanitaire- ventilation)
Montant du marché initial : 110 500.00 € HT soit 132 600.00 € TTC
Avenant 1 : plus-value de 1 992.08 € HT soit 2 390.50 € TTC
Le nouveau montant du lot n°10 est porté à 112 492.08 € soit 134 990.50 € TTC.

Cette plus-value concerne le rajout d'un WC supplémentaire dans la partie « Pôle Ados » :

- Sur le lot 7 attribué à l'Entreprise Giraud (Plâtrerie -Isolation-Faux Plafonds)
Montant du marché initial du lot : 115 104.69 € HT €, soit 138 125.63 € T.T.C
Rappel avenant n° 1 : plus-value de 3 896.93 € HT soit 4 676.32 € T.T.C
Avenant 2 : plus-value de 1 181.81.00 € HT soit 1 418.17 € TTC
Le nouveau montant du lot n°7 est de 120 183.43 € H.T, soit 144 220.12 € TTC.

Cet avenant s'explique par l'ajout d'un coffre d'habillage et de faïence murale.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et après en avoir délibéré :

- Approuve l'objet des avenants ci-dessus présentés et annexés
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant aux finances et marchés publics à signer les avenants et tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

**Remplacement des chaudières dans 6 écoles du territoire de Creuse Confluence :
autorisation au Président de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2023-169 l'autorisant à déposer une demande de DETR dans le cadre du projet de remplacement des chaudières de 6 écoles du territoire de Creuse Confluence :

Gouzon, Chambon, Nouhant, Boussac maternelle, Viersat et Soumans.

Il rappelle que le Syndicat Est Creuse a été mandaté pour réaliser une étude de l'ensemble du patrimoine bâti scolaire sur la partie thermique afin d'identifier les améliorations énergétiques possibles dans chaque bâtiment scolaire, et afin de prioriser les travaux dans un souci de transition écologique et d'économies de fonctionnement.

D'autre part, par l'intermédiaire du Syndicat Est Creuse, la Communauté de Communes peut bénéficier en 2023 du Fonds Chaleur (piloté par l'ADEME) pour l'installation de chaufferie biomasse ou géothermie en remplacement de chaufferie fuel ou gaz.

Compte-tenu du montant estimatif des travaux qui est de 830 849.00 €, il convient de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre relative au projet cité en objet
- Autorise Monsieur le Président ou son vice-président à la commande publique à signer tous documents relatifs à cette consultation

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Création au tableau des effectifs d'un poste d'Animateur à temps complet (filière Animation- Catégorie B) et recrutement, le cas échéant, d'un agent contractuel

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'un agent, actuellement Adjoint d'animation Principal de 1^{ère} classe (catégorie C), a été reçu au concours d'Animateur (catégorie B).

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée la création au tableau des effectifs et des emplois d'un poste d'Animateur à temps complet afin de pouvoir nommer le candidat lauréat.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la création d'un poste d'Animateur à temps complet,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Approbation du plan de financement concernant le mobilier de la future Médiathèque du Tiers-Lieu de Boussac – Demande de subvention au titre de la DGD ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de la Creuse

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a sollicité la centrale d'achats publics l'UGAP pour proposer un projet d'aménagement pour la future médiathèque au sein du Tiers-Lieu de Boussac, sur la base du cahier des charges élaboré par les équipes, listant les besoins spécifiques du service en termes de mobiliers et matériels, avec la volonté d'harmoniser son design avec le reste des administrations présentes dans le bâtiment.

L'offre de l'UGAP en date du 11/03/2024 comporte le mobilier spécialisé propre aux médiathèques permettant de loger ses futures collections en accès libre pour le public, le mobilier de confort pour le public et le mobilier de bureau des agents.

Monsieur le Président explique qu'une demande de subvention peut être demandée au titre de la DGD avec dépôt avant le 31 mai 2024. Une seconde subvention peut être allouée pour le même équipement par le Conseil Départemental de la Creuse.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Mobilier spécialisé	109 951,22 €	DGD (60%)	65 970,74 €
		CD 23 (20%)	21 990,24 €
		Autofinancement	21 990,24 €
TOTAL	109 951,22 €	TOTAL	109 951,22 €

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le plan de financement proposé et la demande de subvention afférente
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Convention de servitude ENEDIS – Brande de l'Aiguillon – GOUZON

Monsieur le Président fait savoir que la parcelle cadastrée : Section AD n°0336 située au « Brandy de L'Aiguillon » sur la Commune de Gouzon appartient à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

La société ENEDIS souhaiterait avoir accès à la parcelle citée ci-dessus afin de poser un câble basse tension d'alimentation souterrain et de poser un coffret afin d'alimenter un nouveau lot sur la ZA de BELLEVUE.

Aussi, Monsieur le Président propose de conclure avec la société ENEDIS, une convention de servitudes pour la parcelle communautaire.

Il présente le projet de convention annexé à la délibération et informe l'Assemblée qu'ENEDIS versera 20,00 € à titre de compensation unique et forfaitaire des préjudices de toute nature de l'exercice des droits de servitudes consentis à ENEDIS.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle cadastrée : Section AD n°0336 située en ZA de Bellevue sur la Commune de GOUZON
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Convention de servitude ENEDIS – Les Grands Champs – GOUZON

Monsieur le Président fait savoir que les parcelles cadastrées : Section G n°084 et 0685 située au lieu dit « Les Grands Champs » sur la Commune de Gouzon appartient à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

La société ENEDIS souhaiterait avoir accès à la parcelle citée ci-dessus afin de poser un câble Haute tension souterrain afin de déposer des lignes aériennes.

Aussi, Monsieur le Président propose de conclure avec la société ENEDIS, une convention de servitudes pour les parcelles communautaires concernées.

Il présente le projet de convention annexé à la délibération et informe l'Assemblée qu'ENEDIS versera 20,00 € à titre de compensation unique et forfaitaire des préjudices de toute nature de l'exercice des droits de servitudes consentis à ENEDIS.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention de servitude avec ENEDIS pour les parcelles cadastrées : Section G n°084 et 0685 située à Grand Champs sur la Commune de GOUZON
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Convention de mise à disposition ENEDIS – Les Grands Champs – GOUZON

Monsieur le Président fait savoir que la parcelle cadastrée : Section G n°084 située au lieux dit « Les Grands Champs » sur la Commune de Gouzon appartient à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

La société ENEDIS souhaiterait occuper une partie de la parcelle citée ci-dessus (15 m²) afin d'implanter un poste de transformation alimentant le réseau public d'électricité.

Aussi, Monsieur le Président propose de conclure avec la société ENEDIS, une convention de mise à disposition pour la partie de terrain communautaire concernée.

Il présente le projet de convention annexé à la délibération et informe l'Assemblée qu'ENEDIS versera 20,00 € à titre de compensation unique et forfaitaire des préjudices de toute nature de l'exercice des droits de servitudes consentis à ENEDIS.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention de mise à disposition avec ENEDIS pour la parcelle cadastrée : Section G n°084 située à Grand Champs sur la Commune de GOUZON
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2024

Vente des fauteuils du cinéma intercommunal d'Evaux les Bains

Yves THOMAZON, vice-président en charge du sport et de la culture rappelle la délibération n° 2022/205 du 22 septembre 2022 concernant la vente des fauteuils du cinéma d'Evaux Les Bains remplacés par des équipements neufs lors des travaux de réhabilitation.

Il explique qu'une bonne partie des fauteuils a été vendu, mais qu'aujourd'hui, il en reste 18 en état moyen qui ne trouvent pas preneur.

Aussi, il propose que ces fauteuils restants soient proposés à la vente pour un prix forfaitaire de 120 € le lot de 18.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise la vente des anciens fauteuils selon le tarif proposé ci-dessus,
- Autorise le Président ou le vice-président Yves THOMAZON à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTEE A L'UNANIMITE